

# APPEL À PROJETS 2023/2024



AGIR POUR LA MOBILITÉ SOCIALE

PAR L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS FRAGILISÉS

Nos partenaires :

## 1 – PRESENTATION DE LA FONDATION TRANSDEV

Placée sous l'égide de la fondation de France, la fondation Transdev a choisi d'intervenir dans le champ de la mobilité sociale en soutenant des initiatives qui permettent aux individus d'avancer et de progresser dans leur parcours de vie.

Depuis 20 ans, la fondation est un acteur important du mécénat d'entreprise. Elle intervient dans tous les territoires desservis par le réseau Transdev en France et est représentée localement par ses correspondant.e.s en région. Ainsi, la fondation Transdev inscrit son action dans une démarche de mécénat de proximité, en faveur de projets innovants socialement, dans les domaines de l'**emploi**, de l'**éducation**, de la **culture**, de la **santé**, du **sport** ou de la **médiation sociale**.

Aux côtés des porteurs de projet, la fondation Transdev s'attache à accompagner leurs initiatives dans la durée. Ce sont au total près de 400 projets qui ont bénéficié du soutien de la fondation depuis 2002, pour un montant total de de près de 4 M€.

## 2 – OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS 2023/2024

Dans le cadre du présent appel à projets, la fondation Transdev souhaite donner aux structures porteuses les moyens de mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement social destinés aux publics fragilisés socialement et/ou professionnellement.

Pourquoi ?

Parce que l'accompagnement social est un gage de transformation réelle pour les bénéficiaires concernés et leur permet une avancée significative vers une mobilité sociale. L'accompagnement social est d'autant plus efficace si son approche est globale et individualisée afin de lever tous les freins rencontrés par les personnes en difficulté.

Qu'est-ce qu'un accompagnement social pour la fondation ?

L'accompagnement social est un dispositif, un programme, un parcours, déployé sur la durée et structuré en différentes phases ou modules. Un dispositif d'accompagnement peut comprendre, par exemple, une phase d'accueil personnalisé ou de diagnostic, des activités spécifiques permettant le développement personnel ou social des bénéficiaires, des ateliers de pratique, des sessions de coaching, des formations et apprentissages professionnels, du mentorat, etc.

Ainsi, cette année, l'ambition de la fondation, est d'apporter un soutien au démarrage ou pour le développement de projets portés par des structures locales, incluant un dispositif d'accompagnement social des bénéficiaires fortement structuré et sur la durée.

L'objectif prioritaire de ces dispositifs sera d'améliorer sensiblement la situation de vie des personnes fragilisées de tous âges, dans le cadre de parcours d'insertion ou de réinsertion, s'inscrivant dans les différents axes du champ d'action de la fondation :

## 2.1 – Axe emploi

**Les bénéficiaires concernés** sont les personnes éloignées de l'emploi, en situation de précarité : chômeurs de longue durée, bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, ASS, AAH, etc.), jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté, femmes seules avec enfants, personnes sans domicile, personnes disposant du statut de réfugié, etc.

**Les projets ont pour objectif d'apporter un emploi immédiat ou une formation.** Ils pourront également permettre aux bénéficiaires d'acquérir une autonomie en matière de mobilité : par l'accès au permis ou aux solutions de transport et par la levée des freins psychologiques, matériels ou financiers. Tous les projets proposeront un accompagnement global sur la durée, visant à lever les freins à l'emploi des personnes concernées.

La présentation du parcours d'accompagnement proposé aux bénéficiaires sera demandée, déclinant, étape par étape : les objectifs pédagogiques (acquisition de compétences, savoir-faire et savoir-être), le contenu des activités proposées, leur durée (obligatoire).

**Durée minimum de l'accompagnement** : 100 heures minimum

### ***Exemple de projet soutenu en 2023 par la fondation à Vaugneray (69)***

*L'association Val'Trions (ressourcerie) a reçu un soutien de 15 000 € dans le cadre d'un **dispositif d'accompagnement socioprofessionnel** de 18 personnes en situation de précarité. Déployé sur une **période de 6 mois**, ce dispositif comprend : un diagnostic social sur 10 h pour la levée des freins au retour à l'emploi, des ateliers de français, théâtre, informatique, musicothérapie, préparation aux entretiens d'embauche, relooking et l'encadrement professionnel sur le chantier d'insertion.*

## 2.2 – Axe éducation

**Les bénéficiaires concernés** sont prioritairement les jeunes jusqu'à 26 ans inclus, en situation de fragilité (par exemple, issus de famille monoparentale, vivant en zone rurale et/ou isolée, ainsi que dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,...).

**Les projets viseront à réduire les inégalités en matière d'éducation** : en luttant contre le décrochage scolaire, en autonomisant les jeunes dans leur parcours scolaire ou en proposant un projet éducatif apportant un complément au programme de l'éducation nationale, avec un accompagnement sur la durée.

**Une présentation du parcours éducatif** proposé sera demandée, décrivant, étape par étape : les objectifs pédagogiques (acquisition de savoirs, de savoir-être, ...), le contenu des activités, leur durée (obligatoire).

**Durée minimum de l'accompagnement** : 50 heures

### **Exemple de projet soutenu en 2021 par la fondation à Sarcelles (95)**

*L'association Créé ton avenir a reçu un soutien de 10 000 € dans le cadre d'un **parcours éducatif** proposé à 180 lycéens fragilisés, issus des quartiers prioritaires de la ville. D'une **durée de 54 h réparties sur l'année scolaire**, ce parcours comprend : une sensibilisation à l'importance de travailler tôt son orientation et de confronter ses idées à la réalité du monde professionnel ; un apport de connaissance des filières et établissements de formation, la transmission de compétences en recherches d'informations et sollicitation de professionnels ou d'aides extérieures, d'ateliers pour développer une argumentaire soutenant les choix d'orientation ou la confiance en soi et en l'avenir.*

## **2.3 – Axe culture**

**Les bénéficiaires concernés** sont les publics éloignés socialement, économiquement de toute offre culturelle ou résidant dans les quartiers prioritaires de la ville et les zones rurales isolées

**Les projets proposés donneront accès à la culture dans ses différentes formes.** Ils permettront :

- > la découverte d'univers artistiques et culturels comme le théâtre, le cinéma, la musique, la danse, etc.) ;
- > l'accès une pratique artistique régulière sur la durée ;
- > la participation à une création artistique avec des professionnels et à sa restitution.

Les parcours culturels proposés aux publics concernés incluront une démarche « d'aller vers » les publics et porteront des valeurs de mixité sociale – entre générations, entre amateurs et professionnels, entre personnes en situation de handicap et personnes valides – Etc.

Une présentation détaillée du parcours culturel proposé sera demandée, décrivant, étape par étape : ses objectifs pédagogiques (acquisition de savoirs, développement d'une pratique artistique, accès à des sorties culturelles, etc.), le contenu des activités, leur durée (obligatoire).

**Durée minimum de l'accompagnement : 50 heures**

### **Exemple de projet soutenu en 2022 par la fondation à Saint-Denis (93) :**

*L'association du Théâtre Gérard Philipe, a reçu un soutien de 15 000 € dans le cadre d'un **parcours culturel** proposé à 30 petites filles, adolescentes et femmes adultes, issues majoritairement des quartiers prioritaires de la ville de Saint-Denis (93). D'une **durée de 95 h réparties sur 8 mois**, ce parcours culturel comprend : des ateliers de pratique théâtrale, un parcours de spectatrice, des rencontres de professionnels pour la découverte des métiers du spectacle vivant, des ateliers d'improvisation et d'écriture, des entretiens individualisés de suivi pendant après le projet.*

## 2.4 – Axe sport

**Les bénéficiaires concernés** sont les personnes, jeunes ou moins jeunes, éloignées de toutes pratiques régulières d'un sport, vivant principalement dans les quartiers prioritaires ou en zones rurales isolées, les personnes en situation de handicap ou accidentées de la vie.

**Les projets ont pour objectif, via la pratique du sport**, le développement personnel, de compétences, de l'estime de soi mais aussi, la construction des liens sociaux, la transmission de valeurs de cohésion, l'acceptation des différences. Ils apportent également des bienfaits physiques ou psychologiques. Dans le cadre de ces projets, le sport pourra aussi être un outil d'insertion professionnelle.

Les projets incluront un programme pédagogique coconstruit idéalement avec les écoles, associations, maisons de quartier ou structures sociales, et montrer la dimension globale de l'accompagnement. Sont exclus les projets liés aux sports de compétition.

**Durée minimum de l'accompagnement** : 50 heures

### **Exemple de projet soutenu en 2023 par la fondation à Angers (49) :**

*L'association Étoile Angers Basket a reçu un soutien de 6 000 € dans le cadre d'un **parcours sportif** proposé à des enfants âgés de 6 à 10 ans, en échec scolaire, en manque de cadre et de règles communes et de confiance, avec peu ou pas de pratique sportive, résidant dans les quartiers prioritaires de la ville. D'une **durée de 85 h réparties sur l'année scolaire**. Ce parcours sportif comprend 3 phases : **initiation** aux règles et à la pratique du rugby et création d'un lien sport et travail en classe ; **pratique hebdomadaire** du rugby ; **3 tournois** dans le département.*

## 2.5 – Axe santé

**Les bénéficiaires concernées** sont les personnes dont la condition physique et psychologique a été altérée par la maladie, le handicap ou un accident.

Les projets ont pour objectif l'insertion ou la réinsertion, sociale ou professionnelle, en luttant contre les effets et conséquences d'une maladie ou d'un accident (en complément de la prise en charge médicale), en maintenant les personnes dans une condition physique et/ou psychologique et en favorisant le retour à une vie sociale ou professionnelle pour éviter le repli sur soi.

Un programme détaillé de l'accompagnement, incluant montrer une dimension globale sera demandé.

**Durée minimum de l'accompagnement** : 50 heures

### **Exemple de projet soutenu en 2020 par la fondation en Gironde (33)**

*L'association Rose Up a reçu un soutien de 12 500 € dans le cadre d'un **programme de réinsertion sociale et professionnelle** proposé à 80 femmes touchées par le cancer du sein, en voie de précarisation. D'une **durée de 80 h réparties sur 3 mois**. Ce programme comprend 25 ateliers : **coaching** : réactivation des ressources, expression des besoins, cohérence interne, retour au monde professionnel ; **ateliers** : confiance et estime de soi, lever les inquiétudes médicales, engager le corps dans une dynamique, connaissance des leviers d'inclusion professionnelle.*

## 2.6 – Axe médiation sociale

**Les bénéficiaires concernés** résident dans les territoires isolés, enclavés et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les projets contribueront à réduire l'exclusion et les fractures sociales et favoriseront l'accès de tous aux services essentiels, en apportant une aide de proximité aux plus démunis ou en accompagnant des personnes handicapées dans leur mobilité et à des activités sociales (lieux de parole, de convivialité dans les domaines de la parentalité, la cuisine ou l'utilisation des outils numériques). Ces initiatives incluront une démarche « d'aller vers » les publics concernés. Les projets, auront également pour objectif, plus spécifiquement dans les quartiers dits sensibles, de réinvestir l'espace public, afin de permettre aux habitants d'y circuler, d'y vivre et de s'y développer, en facilitant le dialogue au sein des populations pour apaiser les tensions. Tous les projets auront une dimension partenariale forte avec les acteurs locaux du territoire.

**Durée minimum de l'accompagnement** : 50 heures

### ***Exemple de projet soutenu en 2019 par la fondation aux Ulis (91)***

*L'association Leux Tech a reçu un soutien de 5 000 € dans le cadre d'un **accompagnement à l'utilisation des outils numériques** proposé à 50 habitants des quartiers prioritaires de la ville. D'une durée de **70 à 168 h sur 6 modules** en fonction du niveau des participants, ce programme comprend des sessions d'initiation à l'usage des outils digitaux : compétences numériques de base démarches administratives en ligne ; gestion du budget, aide aux devoirs des enfants ; notion d'identité numérique, protection des données personnelles, etc.*

## 3 – LES MODALITES DE REPONSE A L'APPEL A PROJETS

### 3.1 – À qui s'adresse l'appel à projets ?

Prioritairement aux **associations**, mais aussi aux **fonds de dotation** et **fondations opérationnelles**.

### 3.2 – Dans quels domaines les structures interviennent ?

Les structures porteuses agissent dans les domaines suivants : l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle, la médiation culturelle, l'insertion par le sport, la (ré)insertion de malades de longue durée ou de personnes en situation de handicap, l'amélioration du « vivre ensemble » par la médiation sociale en zone rurale ou quartier prioritaire de la ville.

### 3.3 – Recevabilité des dossiers

Pour être éligible, votre projet doit remplir 6 critères cumulatifs :

#### ▣ *Structures soutenues*

Le projet doit être porté par une structure éligible au mécénat : association de plus d'un an, fondation opérationnelle et fonds de dotation opérationnel.

#### ▣ *Bénéficiaires visés*

Les actions bénéficient en priorité aux publics fragilisés : habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou de zones rurales isolées, personnes vivant dans une précarité structurelle ou conjoncturelle, personnes souffrant d'affection de longue durée ou en situation de handicap, familles monoparentales...

#### ▣ *Proximité avec Transdev par le parrainage de votre projet*

La fondation réserve son concours aux projets ancrés dans les territoires desservis par le réseau Transdev et parrainés localement par un salarié du groupe Transdev. Avant de déposer votre demande de subvention, consulter la carte des correspondants locaux de la fondation Transdev en France, pour présenter votre projet et solliciter un parrainage.

#### ▣ *Planning de l'accompagnement des bénéficiaires*

La fondation Transdev soutient uniquement les associations qui proposent un parcours d'accompagnement des personnes en situation de fragilité. Les principales étapes de ce parcours : dates, objectifs pédagogiques, contenu des activités proposées seront détaillées dans votre dossier de subvention. La fondation ne pourra financer les achats ou investissements concernant les parcours d'accompagnement déjà finalisés ou sur le point de l'être au moment de la réunion de décision du comité exécutif.

#### ▣ *Cofinancement du projet*

La fondation Transdev finance à hauteur de 30 à 40 % maximum le montant total d'un projet avec un maximum de 15 000 €. Sauf cas exceptionnels, les projets pour lesquels il n'est pas prévu de cofinancement ne pourront être financés. Des justificatifs de cofinancement seront demandés lors du versement de la subvention.

#### ▣ *Indépendance des projets*

La fondation Transdev accompagne des projets développés en toute indépendance et qui ne se substituent ni aux activités du groupe Transdev, ni à celles de ses partenaires locaux publics ou privés.

## 3.4 – Calendrier de l'appel à projets

**20 juillet 2023** – Diffusion du dossier d'AAP 2023

**1er septembre 2023** – Réouverture de la plateforme de dépôt des demandes de subvention

**12 septembre 2023** - Réunion d'information en ligne pour présenter les modalités de l'appel à projets 2023/2024.

**30 octobre 2023** – Date limite de dépôt des demandes de subvention.

**1er novembre au 20 décembre 2023** – Contrôle de l'éligibilité des demandes et instruction des dossiers.

**1er janvier au 15 mars 2024** – Rencontre avec la déléguée générale et sélection finale des dossiers pour le comité exécutif.

**30 avril 2023** – Envoi des dossiers aux membres du comité exécutif.

**30 mai 2024** – Comité exécutif.

**7 juin 2024** – Notification des soutiens financiers accordés.

Pour en savoir plus sur la fondation Transdev

<https://fondation.transdev.com/>

Pour contacter un correspondant de la fondation Transdev en Région :

<https://fondation.transdev.com/contacts-locaux/>

Pour contacter l'équipe de la fondation Transdev

<https://fondation.transdev.com/nous-contacter/>

Pour déposer votre demande de subvention à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023

<https://projets.fondation.transdev.com/fr>